

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Construction d'une Centrale d'enrobé

De :

Pour : <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 09:10

Bonjour,

J'ai lu dans les média que COLAS CENTRE OUEST projette de construire une nouvelle centrale d'enrobé.

Après avoir lu des articles dans la presse, le soutien à cette réalisation est une évidence.
Le projet montre bien les axes écologiques retenus.

Le niveau d'étude et de recherche concernant la réalisation de cette centrale mérite d'être soutenu.

C'est pourquoi je vous remercie par avance de prendre en compte mon soutien pour cette réalisation.

Pierre CANTABELLA

Ecologiste dans l'âme et dans le coeur.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] soutien projet centrale Colas/ Consultation du public – SOCIETE COLAS
CENTRE OUEST

De : Régis GUILLO

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 09:34

Bonjour,

je tiens par ce courriel à faire part de mon total soutien au projet de la société Colas d'installer une centrale d'enrobage sur la commune de Miniac Morvan.

Quand une société propose de remplacer deux structures industrielles vieillissantes par une centrale "dernière génération" , on ne peut y voir qu'une avancée en matière de développement durable et responsable.

En outre, quand on connaît la réputation de cette entreprise qui a "pignon sur rue", on ne peut mettre en cause la sincérité de la démarche.

Régis GUILLO

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation publique Société COLAS CENTRE OUEST

De : François

Pour : <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 10:35

AVIS DÉFAVORABLE

VU, les lois en vigueur, Ces usines à enrobage bitume et hydrocarbures sont en effet contraires à :

- la loi sur l'eau, priorité : l'eau potable, priorité 2 : le bon état des milieux, et seulement priorité 3 : l'eau économique (dans laquelle s'inscrit cette usine), article L214-1code de l'environnement
- au code de l'environnement
- au principe de précaution, zone en risque submersible, rejets dans les eaux pluviales et proximité de cours d'eau en connexion avec L'estuaire de la Rance, elle-même en connexion avec l'océan (La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol approuvé le 25 aout 2016.)
- au droit à vivre et travailler dans un environnement sain

- VU, les risques de nature technologiques d'explosions, d'incendies (base de données Aria risques d'accidents technologiques MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET SOLIDAIRE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI Réf. : RC***** / ""Base de données ARIA - État au 31/07/2018 Accidentologie des centrales d'enrobés Rubrique 2521)
- VU, les pollutions de l'air, sol, mer qu'une telle installation rejette, particules cancérigènes, risques sur la santé publique et celles des salariés, dans un périmètre minimum de 2.5 kms autour de tels projets ,
- VU la climatologie et les vents dominants,
- VU, les travaux du Professeur André Picot, Toxicologue :
- VU, le documentaire « Bitume, la part d'ombre » pour l'émission « envoyé spécial », 2015 Sarah OULTAF
- VU, le documentaire « Les routes du silence » production: TACT Production - Nezha Drissi-Cohen Réalisation: Jean-Luc Cohen, Arnaud Jouve, Louis Bastin

À travers l'exemple de la toxicité du bitume, ce film donne à voir les mécanismes de la prévention des maladies professionnelles et en particulier les cancers professionnels, ainsi que la complexité du processus de reconnaissance de ces maladies. Il s'agit ici de rendre compréhensibles les obstacles et les difficultés qui entravent l'amélioration d'une réglementation pour un travail donné.

- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés de l'ARS,
- Vu, les nombreux documents et rapports techniques de vulnérabilité sur les zones humides et les milieux aquatiques, risques submersions marines
- VU, aucune étude sur les risques en cas de tempêtes et évènements climatologiques, aléas en cas de catastrophes naturelles
- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés l'INAO concernant les activités agroalimentaires, primaires, et les risques sur les labels ou signes officiels de qualité contrôlés (Label rouge, IGP, AB, etc) telles que l'agriculture ou les cultures

marines, la pêche, ostréiculture et conchyliculture,

- VU, que pas de consultation du Comité Régional de Conchyliculture à notre connaissance
- VU les impacts possibles sur les activités thermalismes et thalasso thérapies
- VU, les impacts possibles et risques sur la zone Natura 2000, La Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000 Directive Oiseaux) de la "Baie du Mont Saint Michel" (FR2510048) se trouve à environ 800 m au Nord du projet,
- VU, le Marais de la Mare de Saint Goulban" (530006073) la plus proche du secteur d'étude se trouve à 1,3 km au Nord,
- VU, la zone humide "Baie du Mont Saint Michel" (FR7200009) protégée par la convention RAMSAR se trouve à 500 m au nord du projet,
- VU, la proximité avec d'autres entreprises et leurs salariés, et notamment agroalimentaires, incompatibles avec ce type d'installations polluantes,
- VU, l'impact sur les activités touristiques, immobilières, et l'image sur ce territoire
- VU que les études d'impact ne sont pas réalisées, ni financées par des bureaux d'études indépendants avec « autocontrôles », très peu de suivis et de contrôles effectifs par la suite,
- VU le peu d'information au public et les manières dont sont autorisées puis « suivies » et « contrôlées » ces installations,
- VU l'actualité récente de l'explosion de Lubrizol à Rouen et de la « gestion » de cette catastrophe...
- Considérant être en toute légitimité et en droit pour le faire,

Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ces installations afin de protéger la santé des populations riveraines et plus lointaines en cas d'accidents incendies, explosions, de protéger l'économie locale, des entreprises à proximité mais aussi maritimes et agricoles qui subiront les rejets polluants eau air sol et dont les produits agroalimentaires ont une vocation à se retrouver sur les tables en national et international, ainsi qu'à protéger l'image touristique de votre/notre environnement en appliquant les lois en vigueur et le principe de précaution.

Pour faire valoir ce que de droit,

Cordialement.

Fr GLORIA

--

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : SIMONOT-STALLAERTS

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 10:49

AVIS DÉFAVORABLE

VU, les lois en vigueur, Ces usines à enrobage bitume et hydrocarbures sont en effet contraires à :

- la loi sur l'eau, priorité : l'eau potable, priorité 2 : le bon état des milieux, et seulement priorité 3 : l'eau économique (dans laquelle s'inscrit cette usine), article L214-1 code de l'environnement
- au code de l'environnement
- au principe de précaution, zone en risque submersible, rejets dans les eaux pluviales et proximité de cours d'eau en connexion avec L'estuaire de la Rance, elle-même en connexion avec l'océan (La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol approuvé le 25 août 2016.)
- au droit à vivre et travailler dans un environnement sain

- VU, les risques de nature technologiques d'explosions, d'incendies (base de données Aria risques d'accidents technologiques MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET SOLIDAIRE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI Réf. : RC***** / ""Base de données ARIA - État au 31/07/2018 Accidentologie des centrales d'enrobés Rubrique 2521)
- VU, les pollutions de l'air, sol, mer qu'une telle installation rejette, particules cancérigènes, risques sur la santé publique et celles des salariés, dans un périmètre minimum de 2.5 kms autour de tels projets ,
- VU la climatologie et les vents dominants,
- VU, les travaux du Professeur André Picot, Toxicologue :
- VU, le documentaire « Bitume, la part d'ombre » pour l'émission « envoyé spécial », 2015 Sarah OULTAF
- VU, le documentaire « Les routes du silence » production: TACT Production – Nezha Drissi-Cohen Réalisation: Jean-Luc Cohen, Arnaud Jouve, Louis Bastin

À travers l'exemple de la toxicité du bitume, ce film donne à voir les mécanismes de la prévention des maladies professionnelles et en particulier les cancers professionnels, ainsi que la complexité du processus de reconnaissance de ces maladies. Il s'agit ici de rendre compréhensibles les obstacles et les difficultés qui entravent l'amélioration d'une réglementation pour un travail donné.

- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés de l'ARS,
- Vu, les nombreux documents et rapports techniques de vulnérabilité sur

- les zones humides et les milieux aquatiques, risques submersions marines
- VU, aucune étude sur les risques en cas de tempêtes et évènements climatologiques, aléas en cas de catastrophes naturelles
 - VU, les réguliers avis défavorables ou réservés l'INAO concernant les activités agroalimentaires, primaires, et les risques sur les labels ou signes officiels de qualité contrôlés (Label rouge, IGP, AB, etc) telles que l'agriculture ou les cultures marines, la pêche, ostréiculture et conchyliculture,
 - VU, que pas de consultation du Comité Régional de Conchyliculture à notre connaissance
 - VU les impacts possibles sur les activités thermalismes et thalasso thérapies
 - VU, les impacts possibles et risques sur la zone Natura 2000, La Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000 Directive Oiseaux) de la "Baie du Mont Saint Michel" (FR2510048) se trouve à environ 800 m au Nord du projet,
 - VU, le Marais de la Mare de Saint Goulban" (530006073) la plus proche du secteur d'étude se trouve à 1,3 km au Nord,
 - VU, la zone humide "Baie du Mont Saint Michel" (FR7200009) protégée par la convention RAMSAR se trouve à 500 m au nord du projet,
 - VU, la proximité avec d'autres entreprises et leurs salariés, et notamment agroalimentaires, incompatibles avec ce type d'installations polluantes,
 - VU, l'impact sur les activités touristiques, immobilières, et l'image sur ce territoire
 - VU que les études d'impact ne sont pas réalisées, ni financées par des bureaux d'études indépendants avec « autocontrôles », très peu de suivis et de contrôles effectifs par la suite,
 - VU le peu d'information au public et les manières dont sont autorisées puis « suivies » et « contrôlées » ces installations,
 - VU l'actualité récente de l'explosion de Lubrizol à Rouen et de la « gestion » de cette catastrophe...
 - Considérant être en toute légitimité et en droit pour le faire,

Habitant de Pleudihen sur Rance , à 4km du lieu d'implantation, nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ces installations afin de protéger la santé des populations riveraines et plus lointaines en cas d'accidents incendies, explosions, de protéger l'économie locale, des entreprises à proximité mais aussi maritimes et agricoles qui subiront les rejets polluants eau air sol et dont les produits agroalimentaires ont une vocation à se retrouver sur les tables en national et international, ainsi qu'à protéger l'image touristique de votre/notre environnement en appliquant les lois en vigueur et le principe de précaution.

Référence à l'article du monde du 5 février 2020 : à Saint Rogatien où 5 leucémies d'enfants ont été détectées entre 2014 et 2018, une usine d'enrobé et l'usine de compostage sont dans le viseur

Pour faire valoir ce que de droit,

Cordialement.
DIDIER SIMONOT

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation public société Colas

De : jeff.verin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 10:52

Bonjour

Je suis pour l'installation de cette nouvelle centrale qui respecte toutes les normes en vigueur.

Elle contribuera au recyclage de matériaux et au développement de nos infrastructures routière tout en respectant l'environnement.

C'est pour cela que J'apporte mon soutien à ce projet.

Et je ne parle pas des emploi que cela va générer.

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : david boixiere

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 10:42

Madame La Sous-préfète,

Notre vallée de la Rance est un territoire d'exception. Depuis des années, nous payons les effets dévastateurs de l'envasement généré par l'usine marémotrice.

Aujourd'hui, nous devrions accepter une nouvelle source de nuisances. Je n'ai jamais été contre le développement économique, bien au contraire. Mais cette fois, c'est inadmissible.

Merci de revenir à la raison et de refuser ce projet.

Salutations.

D. Boixière

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Centrale d'Enrobes à Miniac Morvan

De : Médéric d'AUBERT

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 11:50

Bonjour

Comment ne pas soutenir un tel projet ...

Le renouvellement d'un outil industriel, moderne, est une chance pour notre territoire, pour assurer notre sécurité au quotidien...

Nous utilisons tous, chaque jour, des routes pour nous déplacer et nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel investissement... dans le respect de la réglementation en vigueur et de l'environnement...

Médéric d'Aubert

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - Société COLAS CENTRE OUEST

De : GOUJON Isabelle <isabelle.goujon@bretagne.chambagri.fr>

Date : 07/02/2020 11:52

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Copie à : COURTOIS Anne <anne.courtois@bretagne.chambagri.fr>

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe la contribution de la chambre d'agriculture concernant la société COLAS CENTRE OUEST.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Bien à vous,

--

Chambres d'agriculture de
Bretagne

Facebook Twitter Youtube LinkedIn

Isabelle GOUJON

Assistante de Direction

Tel: 02 23 48 28 50

Chambres d'agriculture de Bretagne

Rue Maurice Le Lannou - CS14226

35042 RENNES Cedex

**www.chambres-agriculture-
bretagne.com**



— Pièces jointes : _____

Contribution société COLAS enrobage Miniac Morvan février 2020.pdf

306 Ko

Madame la Préfète
Bureau de l'environnement et de
l'utilité publique
Préfecture d'Ille-et-Vilaine
3 avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX 9

Rennes, le 7 février 2020

Objet : consultation du public
pour le projet de la société
COLAS sur Miniac Morvan
Dossier suivi par :
Anne Courtois
06.16 64 76 06
anne.courtois@bretagne.cha
mbagri.fr

Madame la Préfète,

La société COLAS Centre Ouest souhaite exploiter une centrale d'enrobage fixe sur la commune de Miniac Morvan, relevant des installations classées pour la protection de l'environnement au titre des enregistrements. Les terrains en cours d'acquisition sont situés sur la zone ACTIPOLE de la commune.

L'unité de production de matériaux enrobés assurera la fabrication à chaud en continu de matériaux routiers pour la confection de chaussées ou de plateformes.
L'usine prévoit de produire différents types d'enrobés en fonction de la demande (enrobés chauds, enrobés tièdes, enrobés froids), pour un tonnage estimé à 200 000 tonnes d'enrobés à chaud en moyenne (250 000 tonnes au maximum) et 10 000 tonnes d'enrobés à froid.

Au-delà de la production, les déchets inertes seront valorisés par du concassage c'est-à-dire le criblage de ces matériaux réalisé par une unité mobile mise en place sur le site pour des campagnes de 2 à 3 semaines, à raison de 2 à 3 fois par an (soit 6 à 9 semaines environ).

L'usine comprendra la centrale d'enrobage, la station de transit et de concassage, le dépôt de matières bitumeuses et une installation de stockage et de distribution de carburants.

Ce projet sur la ZAC est **situé à moins de 500 m de plusieurs exploitations agricoles**.
Au-delà des derniers faits d'actualités anxiogènes qui se sont déroulés dans une ZAC de Rouen, des inquiétudes persistent sur **la maîtrise des mesures prises pour lutter contre l'incendie**. Sur ce point, le dossier de présentation ne montre pas clairement en quoi l'entreprise Colas a tenu compte de l'avis du SDIS notamment sur les distances d'implantation des points d'eau par rapport au stockage d'hydrocarbures et du poste d'enrobés. Quels seront les risques en cas de sinistre (incendie, explosion) pour les populations alentours mais aussi pour les productions agricoles ?

Au-delà de ces risques, **quel avenir peut-on envisager pour l'agriculture du territoire** si les industriels de l'agroalimentaire refusent les productions issues de ces exploitations agricoles, craignant des **risques sanitaires** tels que les particules les plus fines sortant des cheminées et transportées par le vent au-delà des limites décrites dans le dossier

Adresse de correspondance :
Rond Point le Lannou
35042 Rennes

02 23 48 23 23
chambres-agriculture-bretagne.fr

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public- société colas centre ouest

De : horya lesenechal

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 11:54

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

En vous remerciant d'avance de tenir compte de mon opinion, Veuillez recevoir mes salutations.

Mme Lesénéchal Horya

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Claire Matthieu

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 11:56

Madame La Préfète,

Nous tenons à apporter notre soutien à la société COLAS pour ce projet qui permet de répondre à la demande locale d'enrobés tout en fermant deux installations des années 1970. Ce projet s'intègre parfaitement aux enjeux de développement durable portés au niveau Européen.

Veuillez agréer, Madame La Préfète, l'expression de nos respectueuses salutations

Claire et Matthieu L.

Matthieu

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Daniel Cade

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 12:23

Bonjour,

La Central doit ce faire.

C'est une étude approfondie sur l'écologie et l'environnement.

Il n'y aura pas de nuisance sonore car si on regarde l'étude, il y a des murs acoustiques.

L'environnement et les riverains sont préservé dans ce projet.

Nous avons peut voir pas du tout de Central aussi performantes en France.

Sans cela? Qui vas s'occuper des routes ?

Merci de prendre mon messages en compte.

Respectueusement,

CADE Daniel

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public – SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Matthieu d'Aubert

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 12:10

Je prends la peine d'écrire ce mot pour soutenir le projet de construction de centrale d'enrobés à Miniac Morvan

On ne peut pas critiquer le manque d'entretien des infrastructures, des ponts, des chaussées et ne pas s'en donner les moyens !

Ca suffit, on a vu où cela nous menait !

Il est temps d'avoir un maillage industriel, avec des emplois, doté des dernières technologies. Il n'y a plus d'industrie textile, métallurgique, plus de carrière qui s'ouvre...

Et quand un investisseur ouvre le portefeuille, on s'égosille !

Il est temps que ceux qui critiquent comprennent qu'il seront les 1ers servis avec des chaussées rénovées.

Il est temps que ceux qui critiquent les éoliennes, les élevages de porc, les antennes, les centres de tri et déchetteries sont les 1ers à allumer leurs ampoules, manger pas cher, avoir un portable, et produire des déchets !

Il est temps que les gens se documentent et ne confondent plus bitume et goudron.

Il est temps de comprendre qu'une industrie à proximité d'un grand axe entraîne moins de trafic de poids lourds sur les petites routes!

Il est temps de rappeler que l'état impose des normes contraignantes en matières environnementales et que les entreprises ne peuvent plus faire n'importe quoi !

Il est temps de comprendre que les entreprises n'ont aucun intérêt à long terme à raconter n'importe quoi !

Il est temps de comprendre que les enjeux industriel sont aussi environnementaux, et pas seulement financier !

Depuis quand on ne peut plus construire d'industrie dans une zone industrielle!

Pardonnez mon agacement, mais il faut que nous revenions à la raison, avec du bon sens.

Le progrès se gère, et il faut accueillir les opportunités.

cordialement

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIÉTÉ COLAS CENTRE OUEST"

De : avocat

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 12:43

Madame la Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Je vous prie d'agréer, madame le Préfète, ma considération respectueuses.

Gwenaëlle TROUDE
AVOCATE EN DROIT PUBLIC

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Centrale enrobés Mignac Morvan

De : Guillaume Fort

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 12:37

Bonjour

Le rapprochement des zones de fabrication des zones d'utilisation est évidente. La modernisation des équipements techniques sera résolument plus efficiente pour l'environnement.

La vision à court termes des opposants à ce dossier est faite pour troubler l'opinion.

Pour toutes ces raisons je soutiens ce projet !

Bonne réception

Guillaume Fort

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Germaine Guillou

Pour : <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 13:02

Objet : Consultation du public : SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

Mme La Préfète de Bretagne,

Je m'oppose à l'implantation d'une **usine à bitume qui serait la plus grosse en France**, à Miniac-Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations, **située à 2kms de l'estuaire de la Rance et mitoyenne d'une zone "natura 2000"**
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau, destruction de zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons, élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de Rance et de son activité touristique.

Comptant sur votre écoute, cordialement
Germaine Guillou

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Projet Colas à Miniac Morvan (35)

De : TALBOT, Stéven (NICOL)

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 13:23

Bonjour,

Je tiens par la présente à apporter mon soutien au projet de la société COLAS de création d'une nouvelle centrale d'enrobage à Miniac-Morvan en vue de remplacer deux installations vieillissantes.
Bien à vous, cordialement.

Stéven TALBOT

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : vanessa taillandier

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 13:35

Madame, Monsieur,

Je souhaite par ce courrier vous exprimer mon avis défavorable, et donc ma plus vive opposition, au projet de centrale à enrobé sur la commune de Miniac Morvan, mais aussi sur l'ensemble du territoire délimité par le Parc Naturel Rance Emeraude et le pays de Bretagne Romantique.

L'urgence climatique avérée et détaillée dans différents rapports (Giec, Ademe, Carbone 4, Shift Project...) ainsi que la dégradation inquiétante de la biodiversité et des écosystèmes, également étayé par les analyses de l'IPBES et de nombreuses ONG, nous imposent une de remise en question des projets industriels et la prise en considération du facteur environnemental dans toutes les décisions. Force est de constater que le projet proposé par COLAS ne correspond pas à ces critères puisqu'il se situe à proximité des zones humides, d'un refuge de la LPO, d'une zone Natura 2000 ainsi que du futur Parc Naturel. Il apparaît clairement que cette usine projetterait sur ces espaces remarquables une pollution importante et continue, générant de graves dommages environnementaux.

De plus, les particules et les substances propagées par les fumées sont toxiques, voire cancérigènes pour certaines (COV, HAP,..), seraient ainsi dispersées dans les élevages et sur les cultures avoisinantes, dans les cours d'eau et les nappes phréatiques. Il est à noter que la Rance mais surtout les réserves en eau de la ville de Saint Malo se trouvent à 3 kilomètres seulement... (étangs de Beaufort et Mireloup).

Juste en face du site d'implantation est installée l'entreprise Le Guevel, transporteur routier mais qui a demandé un classement de ce site en Seveso Haut du fait des produits transportés et stockés dans ses entrepôts. En cas d'incendie de l'une ou de l'autre de ces entreprises, c'est le parfait cocktail explosif !

Enfin, les risques pour la santé humaine sont également très élevés et concernent un large périmètre. En tant que mère, il m'est insupportable d'exposer ma fille à cette pollution.

Notre belle région est sujette aux vents forts, et donc à une propagation des pollutions bien au delà des modèles informatiques présentés dans le dossier. Il n'est pas raisonnable d'installer une telle activité à Miniac et ailleurs en Bretagne.

Les profits et intérêts à courts termes doivent être remplacés par une vision de long terme. A l'heure où le Conseil d'Etat vient de reconnaître, certes dans un autre domaine mais créant ainsi un précédent, que des raisons environnementales pouvaient contraindre et même aller à l'encontre de la liberté d'entreprendre. Aujourd'hui, il est vital de mettre les industriels face à leurs responsabilités et de leur demander des critères d'exigences écologiques particulièrement élevés si nous souhaitons préserver notre bien commun universel qu'est la planète, et donc de limiter voire d'interdire les activités écicides.

Madame la préfète, il en va de votre devoir de représentante de l'Etat à l'écoute de la population de prendre des décisions impactantes et symboliques allant dans le sens de la préservation du vivant dans son ensemble. Nous devons, au travers de nos actes et de nos choix, pouvoir regarder en face nos enfants et petits-enfants en se disant que, de là où chacun se trouve et avec les moyens dont il dispose, nous avons fait de notre mieux pour limiter l'empreinte écologique humaine afin de freiner autant que possible les effets du changement climatique.

Dans l'attente de votre décision, veuillez recevoir, Madame la préfète, Mesdames, Messieurs, mes meilleurs sentiments,

Vanessa Taillandier

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] "Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Guittou Priouzeau

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 13:44

Merci de prendre en compte les différents arguments énumérés sur les méfaits qu'apportera l'installation de la société Colas sur Miniac Morvan (35)

Marguerite PRIOUZEAU

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Philippe LELOUP

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 13:45

Bonjour,

Je soutiens ce projet dont l'impact écologique est faible. Il permet de garantir des emplois directs et indirects sur la commune. Il garantit également de ne pas créer une situation de monopole dans la fourniture d'enrobés.

Philippe LELOUP

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public-SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : DOS SANTOS LUIS Jeremy

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 13:50

Bonjour, je soutiens la société Colas dans son projet d'implantation d'agence sur la commune de Miniac Morvan afin de favoriser l'emploi dans le secteur.

& RUGIDOP HQV